

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU PONTIAC (SAP)

RÈGLEMENTS DU TERRAIN DE CAMPING DE L'EXPO SHAWVILLE

Afin d'assurer un environnement sécuritaire, agréable et familial pour tous, tous les campeurs et leurs invités doivent respecter les règlements suivants.

Inscription et emplacements

- Les emplacements de camping sont **sans services** (aucun branchement à l'électricité, à l'eau ou aux égouts).
- Un (1) véhicule récréatif (VR) ou une (1) roulotte est permis par emplacement.
- Un (1) véhicule est permis par emplacement.
- Les permis de camping sont vendus **par emplacement**, et non par personne, et **n'incluent pas l'admission** à l'Expo Shawville.
- Chaque emplacement doit être occupé par au moins une personne inscrite âgée de **18 ans ou plus**. Les emplacements occupés uniquement par des mineurs sont interdits.
- Les permis de camping sont **non transférables**.
- Les emplacements sont réservés aux véhicules récréatifs (VR) et aux roulottes. Les tentes ne sont pas permises.
- La direction se réserve le droit de refuser l'admission ou d'expulser tout campeur qui ne respecte pas les présents règlements.

Sécurité

1. Tous les véhicules, VR, roulottes et effets personnels peuvent être soumis à une inspection avant d'entrer sur le terrain de camping.
2. La limite de vitesse maximale sur le terrain de camping est de **8 km/h**.
3. Les heures de tranquillité sont en vigueur de **1 h à 8 h**.
 - Les bruits excessifs, la musique forte, les voix fortes, les chaînes stéréo des véhicules et l'utilisation de génératrices non munies d'un onduleur (inverter) sont interdits durant cette période.
 - Une première infraction entraînera un avertissement. Une deuxième infraction pourra entraîner l'expulsion immédiate du terrain de camping, sans remboursement.
4. Les voies de circulation et les accès d'urgence doivent demeurer dégagés en tout temps. Les véhicules doivent être stationnés uniquement sur leur emplacement assigné.

5. Les campeurs sont responsables de garder leur emplacement propre et exempt de déchets. Veuillez déposer tous les déchets dans les contenants prévus à cet effet.
6. Il est strictement interdit de déverser des eaux usées, des eaux grises ou des eaux d'égout sur le site.
7. Les feux de camp, feux à ciel ouvert, feux de bois, barbecues au charbon de bois et appareils de chauffage au bois sont interdits. Les foyers au propane approuvés ainsi que les appareils de cuisson au propane sont permis lorsqu'ils sont conformes aux règlements du service incendie local.
8. Chaque VR ou roulotte devrait être muni d'un détecteur de fumée fonctionnel et d'un extincteur d'incendie.
9. Les bouteilles et contenants en verre sont déconseillés et peuvent être interdits dans certaines zones pour des raisons de sécurité.
10. Après la fermeture quotidienne de l'Expo, seuls les campeurs dûment enregistrés seront autorisés à entrer dans le terrain de camping.
11. Des agents de sécurité patrouillent le terrain de camping toute la nuit. Veuillez signaler immédiatement à la sécurité toute urgence, activité suspecte, comportement dangereux ou infraction aux règlements.

Comportement

L'Expo Shawville applique une politique de **tolérance zéro** à l'égard de :

- Toute bagarre ou comportement violent;
- Toute forme de harcèlement, de comportement abusif, menaçant ou irrespectueux;
- Tout acte de vandalisme ou de destruction de biens;
- Toute activité illégale;
- Le refus de se conformer aux directives des administrateurs de la Société d'agriculture du Pontiac, du personnel du terrain de camping, des agents de sécurité ou des forces de l'ordre.
- Les campeurs ayant un comportement perturbateur ou inacceptable pourront être expulsés immédiatement, sans remboursement.
- La Société d'agriculture du Pontiac se réserve le droit de prendre toute mesure jugée raisonnablement nécessaire afin d'assurer la sécurité, la protection et le bien-être des campeurs, visiteurs, bénévoles, employés, exposants et des installations de l'Expo.

Responsabilité

- Les campeurs sont responsables du comportement de toutes les personnes occupant leur emplacement ainsi que de leurs visiteurs.
- La Société d'agriculture du Pontiac décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dommages matériels, d'accident ou de blessure survenant sur le terrain de camping.

Merci de respecter vos voisins et de contribuer à faire du terrain de camping un endroit sécuritaire, propre et agréable pour tous. Nous vous souhaitons un excellent séjour et une merveilleuse Expo Shawville !